AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 17-3-72 289280

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

Cité Administrative — 67 - STRASBOURG
Tél. 34-14-63 - Poste 93

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

C. C. P. STRASBOURG 55-08-00 F
Régisseur de recettes D.D.A.
2, Rue des Mineurs
67 - STRASBOURG

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Supplément n° 1 au Bulletin du mois de Mars 1972 — 15 Mars 1972

L'EXCORIOSE DE LA VIGNE

L'Excoriose (Phomopsis viticola) est une maladie que l'on rencontre localement depuis quelques années dans le vignoble alsacien.

Jusqu'ici, seuls les traitements d'hiver pouvaient être préconisés, mais leur efficacité était loin d'être parfaite. Des études récentes sur la biologie du champignon responsable, permettent maintenant de conseiller de nouveaux traitements qui semblent donner satisfaction.

SYMPTOMES DE LA MALADIE

Les rameaux sont les plus atteints. Des nécroses apparaissent sur les premiers entre-noeuds au cours des printemps humides, mais la maladie n'évolue pratiquement plus en été lorsque le temps est beau. Par contre, en automne et en hiver, on observe souvent une aggravation des dégâts sous la forme de crevasses plus ou moins profondes sur l'empattement et les premiers entre-noeuds. L'écorce est blanchie et les fructifications du champignon apparaissent sous forme de points noirs (pycnides). Les grappes situées au niveau des nécroses des sarments peuvent parfois être atteintes sur le pédoncule avec formation de crevasses. Les dégâts sur les pétioles des feuilles et les nervures sont, en général, négligeables.

Du point de vue économique, ce sont les manifestations qui affectent les sarments qui sont les plus dangereuses. Elles sont la cause de l'annulation des yeux de la base ou de leur altération qui se traduit par la sortie de pousses chétives et improductives. Cette annulation oblige, lors de la taille, à allonger les bras des ceps. Après le débourrement, la nécrose de l'empattement est responsable de la fragilité des jeunes pousses et de leur décollement.

Enfin, il ne faut pas oublier l'incidence de l'Excoriose sur la réussite des greffes et la propagation de la maladie à partir des pépinières contaminées car, si le mycélium se rencontre principalement au niveau des yeux de la base des sarments, on peut également le trouver sur toute la longueur de ces sarments.

BIOLOGIE DU PARASITE

Les études entreprises sur les conditions de développement de la maladie se poursuivent. Elles sont indispensables pour améliorer les techniques de lutte qui sont actuellement préconisées. Les travaux réalisés récemment à la Station de Pathologie Végétale du Centre de Recherches Agronomiques de BORDEAUX, ont amélioré nos connaissances.

Le champignon se conserve d'une année à l'autre sous deux formes bien distinctes :

a) Les pycnides, petites pustules noires qui apparaissent à la base des sarments sur les zones blanchies. Elles contiennent des pycnospores qui assurent les premières contaminations sur les jeunes pousses, au cours des pluies qui suivent le débourrement.

b) Le mycélium, présent principalement à l'intérieur des bourgeons à la base des rameaux.

.../...

164

METHODES DE LUTTE

L'Arsénite de soude, recommandé en traitement d'hiver, n'est pas suffisant à lui seul, pour lutter efficacement contre l'Excoriose, car ce produit n'arrive pasàatteindre le mycélium dans les écailles des bourgeons.

L'apparition de nouveaux fongicides de synthèse, a permis la reprise des essais à l'étranger et en France, par le Service de la Protection des Végétaux, l'Institut National de la Recherche Agronomique, l'Institut Technique du Vin, les firmes de pesticides, etc... Des résultats très intéressants ont été obtenus en particulier avec le MANCOZEBE (280 g M.A./hl), le PROPINEBE (280 g M.A./hl), le FOLPEL (280 g M.A./hl), le DICHLOFLUANIDE (150 g M.A./hl).

La lutte contre l'Excoriose peut donc actuellement se concevoir de la manière suivante :

a) Cas des vignes fortement contaminées.

Il est nécessaire de faire succéder les traitements suivants :

- Traitement pendant le repos de la végétation à l'Arsénite de soude apportant 625 g d'Arsenic par hectolitre d'eau. La pulvérisation doit être abondante, faite avec soins à l'aide d'appareils à lances ; les pulvérisateurs à grand travail, à jet projeté et surtout pneumatiques, sont mal adaptés à ces traitements.

- Traitements en cours de végétation pour éviter, lors des pluies printanières, les contaminations par les pycnospores issues de pycnides non détruites par le traitement d'hiver et par le mycélium ayant hiverné dans les bourgeons, avec l'un des produits mentionnés précédemment, à savoir : MANCOZEBE, PROPINEBE, FOLPEL, DICHLOFLUANIDE. Les interventions très précoces doivent être faites aux stades suivants :

* premier traitement lorsqu'environ 50 % des bourgeons sont au stade C - D.

* deuxième traitement lorsqu'environ 50 % des bourgeons sont au stade D - E.

Les traitements faits postérieurement au stade D - E sont insuffisamment efficaces.

b) Cas des vignes faiblement contaminées.

Il semble possible de supprimer le traitement avec l'Arsénite de soude et d'effectuer les traitements après le débourrement dans les conditions exposées au paragraphe précédent. Toutefois, au cours de certaines années, la protection printanière peut être rendue difficile si le débourrement de la vigne coïncide avec des pluies abondantes et fréquentes.

Dans les régions où l'on redoute les attaques de Rot-Brenner, il est souhaitable de choisir un produit efficace contre cette maladie dont le premier traitement se situe pratiquement à la même époque.

Enfin, nous signalons que le MANCOZEBE, le PROPINEBE et le DICHLOFLUANIDE ont une action limitante sur les Araignées rouges.

GRANDES CULTURES

DESHERBAGE CHIMIQUE DES BETTERAVES INDUSTRIELLES

La mécanisation intégrale de la culture betteravière s'est définitivement imposée en ALSACE. Elle nécessite donc l'emploi de désherbants chimiques.

Parmi les produits actuellement autorisés, on pourra choisir :

Le DIALLATE et le TRIALLATE (Avadex et Avadex B.W.). Ils s'utilisent à la dose de 1,600 kg de matière active, soit 4 litres de produit commercial à l'hectare, dans 600 litres d'eau. Ils sont essentiellement anti-graminées.

Le CYCLOATE (Ro-neet). Il agit sur 6 à 8 cm de profondeur, en inhibant la germination des graines, en particulier des graminées (Vulpin, Pâturin, Agrostide, Folle avoine). Il est également actif sur quelques dicotylédones et notamment la Mercuriale.

L'application doit se faire en pré-semis dans des sols bien préparés, avec incorporation immédiate sur 5 à 8 cm de profondeur, car ce produit est très volatil.

.../...

Sa dose d'emploi est de 2.880 g de matière active, soit 4 litres de produit commercial à l'hectare. A la dose de 5 litres de produit commercial, il permet de détruire la Folle avoine.

Le LENACILE (Venzar). Il présente une bonne efficacité sur les principales dicotylédones. Son action est aléatoire sur crucifères et Vulpin.

L'application doit être faite en pré-semis, suivie d'une incorporation dans le sol. Les conditions climatiques et la structure du sol jouent un grand rôle sur l'efficacité de ce produit. La dose recommandée est de 0,800 kg de matière active à l'hectare, pulvérisée à raison de 500 litres de bouillie/hectare, sous faible pression.

Le P.C.A. (Pyramine). Il agit sur la plupart des dicotylédones annuelles, notamment sur les Sanves et les Chénopodes.

Il s'utilise sur sol propre avant semis ou après la levée de la betterave. Dans ce dernier cas, ne traiter que lorsque la betterave présentera ses quatre feuilles vraies. Sa dose d'utilisation est de 3,200 kg de matière active à l'hectare dans 500 à 600 litres d'eau.

Ce produit étant sensible aux conditions climatiques, son incorporation à faible profondeur, améliore son efficacité en période sèche.

Le P.C.A. s'utilise couramment en localisation sur le rang, il faut alors adapter la dose à la largeur de la bande traitée.

Le C.L. 85. Ce nouveau produit est une association d'un anti-graminées et d'un anti-dicotylédones à action racinaire.

Il s'utilise en pré-semis, avec incorporation obligatoire dans le sol, à la dose de 3,500 kg de matières actives, soit 8 kg de produit commercial à l'hectare.

Son action herbicide est bonne. Il convient, cependant, de l'utiliser avec prudence sur semis en place, en raison des risques de phytotoxicité. Il est préférable de réserver ce produit pour les cultures de betteraves fourragères.

Le PHENMEDIPHAME (Betanal) est un herbicide de post-levée. Il agit principalement par absorption foliaire. Intervenir avant que la majorité des mauvaises herbes aient atteint le stade 2 à 4 feuilles. La dose recommandée est de 1 kg de matière active à l'hectare.

HUILES PARAFINIQUES. L'adjonction d'une huile spéciale au PHENMEDIPHAME augmente son efficacité et permet un traitement à une époque plus tardive.

C O L Z A

GROS CHARANCON DE LA TIGE DU COLZA

Les premières captures ont été enregistrées le 9 Mars à HURTIGHEIM (67) - 88 Charançons sur trois pièges englués - ainsi qu'à TOMBLAINE (54). Il est, cependant, trop tôt pour intervenir. Attendre un nouvel avis de la Station.

CULTURES LEGUMIERES

MOUCHE DE L'OIGNON

Seule, la lutte préventive, envisagée sous l'une des formes suivantes, présente de l'intérêt pour lutter contre la Mouche de l'oignon.

En traitement du sol avant semis, suivi d'un enfouissement léger, par épandage de granulés ou par pulvérisation. On pourra utiliser :

CARBOPHENOTHION : 60 g, CHLORFENVINPHOS : 50 g, DIAZINON : 80 g, DICHLOFENTHION : 60g, DIETHION : 60 g, FONOFOS : 20 g, TRICHLORONATE : 25 g (doses exprimées en matière active pour un are).

Le CHLORFENVINPHOS se révèle meilleur sous forme de granulés.

165

.../...

L'enrobage des semences. Deux produits peuvent être conseillés: le DIETHION à 60 g de matière active et le TRICHLORONATE à 40 g de matière active par kilo de graines.

L'enrobage des bulbilles. Les mêmes produits que pour l'enrobage des semences sont conseillés. Les doses indiquées sont valables pour 10 kg de bulbilles.

MOUCHE DE LA CAROTTE

Seul, le traitement du sol sur toute sa surface est à envisager. On utilisera l'un des produits conseillés pour la Mouche de l'oignon. Le FONOFOS et le TRICHLORONATE sont particulièrement efficaces.

MOUCHE DU CHOU (Protection des pépinières).

La Mouche du chou pouvant causer de graves dommages en pépinières, traiter toute la surface du sol avant semis, avec l'un des produits recommandés pour la Mouche de l'oignon. Enfouir les granulés dans la couche superficielle du sol par un léger griffage.

Dans le cas d'une pulvérisation, apporter au minimum 10 litres de solution à l'are.

MALADIE DES TACHES ROUGES DES FEUILLES DU FRAISIER

Les fraisiers sont sensibles à cette maladie dès leur reprise végétative. Traiter lorsque la première feuille des plants sera étalée, avec une solution amenant 240 g de matière active/hl de MANEBE. Avant traitement, il serait bon d'enlever les vieilles feuilles et de les brûler.

RHIZOCTONE VIOLET DE L'ASPERGE

Rappelons qu'on ne peut planter sur une ancienne aspergeraie qu'après un délai de 10 à 12 ans. Eviter aussi les précédents "plantes hôtes", trèfle ou luzerne en particulier, ainsi que les apports de matière organique.

A la plantation, tremper les griffes pendant 15 minutes dans de l'eau de Javel à 12° chlorométrique (soit un sachet de 250 cc du commerce à 48° chlorométrique, dans un litre d'eau). Laisser égoutter et rincer abondamment à l'eau courante. Planter de suite après.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles :
C. GACHON et Ch. JANUS.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie Chef de la Circonscription Phytosanitaire "ALSACE et LORRAINE"
J. HARRANGER.

Dernière Note parue : Bulletin n° 138 du mois de Mars 1972 publié le 3 Mars 1972.